

*Pour information seulement – document sans caractère officiel***EMBARGO:****2 mars 2011,  
11 heures (HEC)**

## **DES MÉLANGES DE PLANTES CONTENANT DES CANNABINOÏDES DE SYNTHÈSE COMME LE “SPICE” CONTINUENT D’ÊTRE CONSOMMÉS: LA SITUATION EST INQUIÉTANTE, JUGE L’OICS**

Selon l’Organe international de contrôle des stupéfiants, l’offre de mélanges de plantes contenant des cannabinoïdes de synthèse reste un sujet de préoccupation pour les gouvernements. Depuis quelques années, ces mélanges commercialisés sous des noms comme “*Spice*” se trouvent toujours plus facilement sur Internet et dans des magasins spécialisés. Les cannabinoïdes de synthèse ou, selon le terme exact, les agonistes synthétiques des récepteurs cannabinoïdes, ont des effets psychoactifs similaires à ceux que produit le cannabis. Or, si le cannabis est placé sous contrôle international en vertu de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, tel n’est pas le cas des cannabinoïdes de synthèse.

Compte tenu des risques pour la santé que présente la consommation de substances contenant des cannabinoïdes de synthèse, plusieurs gouvernements ont adopté des mesures de contrôle nationales visant à empêcher le trafic et le mésusage de ces substances. Quelques pays ont ajouté certains cannabinoïdes de synthèse à la liste des substances placées sous contrôle dans leur législation nationale. Si c’est un premier pas vers la protection de la population, il n’en demeure pas moins possible de fabriquer toutes sortes de cannabinoïdes de synthèse au moyen de transformations chimiques mineures, et de contourner la législation en mettant sur le marché les cannabinoïdes ainsi transformés. Des pays tels que la Fédération de Russie, la Finlande, le Japon et la Suède ont signalé ce genre de cas. Les gouvernements concernés ont indiqué que, depuis qu’une législation nationale avait été adoptée pour contrôler certains cannabinoïdes de synthèse, on en avait détecté d’autres, non placés sous contrôle, dans des mélanges de plantes saisis sur leur territoire.

Pour éviter ce problème, certains gouvernements ont pris des mesures visant à contrôler des groupes de composés de synthèse structurellement proches. Ainsi, l’Irlande et le Royaume-Uni ont placé sous contrôle national des groupes d’agonistes synthétiques des récepteurs cannabinoïdes structurellement proches. Dernièrement, la Drug Enforcement Administration des États-Unis, qui est habilitée à classer d’urgence des substances, a décidé de placer temporairement sous contrôle cinq produits chimiques qui sont fréquemment ajoutés aux mélanges de plantes.

L’OICS salue les efforts que déploient les gouvernements pour empêcher le trafic et le mésusage de cannabinoïdes de synthèse, mais il leur demande dans le même temps de continuer à surveiller la situation et d’adopter, le cas échéant, des mesures de prévention.